

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT TROIS

Le 20 juillet 2023 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 juillet 2023

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme CHATRE Murielle, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme PEYRARD Emilie, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 37

Excusés : Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne. Mme URBAIN Sandrine, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme remplacé par Mme PEYRARD Emilie, Mme TROUILLET Nelly, M. CHENAUD Fabrice, M. DUBUIS Pascal

Pouvoirs : M. HERTZOG Etienne à M. BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine à M. LACROIX Jérémie, Mme TROUILLET Nelly à M. LAMARQUE Michel, M. CHENAUD Fabrice à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : M. LAPALLUS Marc, (Cuinzier)

N°2023/N°112

OBJET : VALIDATION DES SUBVENTIONS POUR LA PROGRAMMATION LA CULTURE DANS NOS VILLAGES 2023

M. Bruno BERTHELIER, Vice-président en charge du tourisme et de la culture, rappelle qu'afin de diffuser une offre artistique au plus près des habitants du territoire et d'irriguer la culture sur l'entièreté du territoire, Charlieu-Belmont Communauté a souhaité mettre en place une programmation culturelle intercommunale en accompagnant un événement annuel. Ces manifestations auront lieu pendant la saison hivernale dans chacune des communes du territoire en coopération avec les élus culture ayant pour volonté de mettre en lumière les disciplines artistiques existantes sur le territoire. Dans ce cadre, les référents peuvent proposer une manifestation issue prioritairement du :

- Catalogue des acteurs culturels de Charlieu-Belmont Communauté avec une prise en charge du coût artistique s'élevant à 80% maximum dans la limite d'un montant de subvention de 1 000 €
- Catalogue des de la saison culturelle départementale « De villes en villages », considérant l'aide apportée par le Département, la communauté de communes financera 20% maximum du coût du spectacle dans la limite d'un montant de subvention de 500 €.

Pour une manifestation extérieure à ces deux catalogues la communauté de communes financera 50% maximum du coût du spectacle dans la limite d'un montant de subvention 800€.

M. Bruno BERTHELIER présente le tableau récapitulatif des demandes pour la 1ere programmation la culture dans nos villages. Il rappelle que l'enveloppe initiale était de 10 000 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide de verser les subventions suivantes pour un montant total maximal de 3 549 € :

- À l'association St Eloi, commune de Chandon pour le spectacle « Ça tient chaud Nougaro » de la compagnie A TireLarigot issu du catalogue des acteurs culturels de Charlieu-Belmont Communauté le dimanche 19 novembre 2023. Montant des dépenses artistiques : 750 €. Montant sollicité : 600 € (80%). Subvention votée : 80% des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 600 €.
- À l'association Familles Rurales, commune de Saint-Denis-de-Cabanne pour le spectacle « Ça tient chaud Nougaro » de la compagnie A TireLarigot issu du catalogue des acteurs culturels de Charlieu-Belmont Communauté le dimanche 08 octobre 2023. Montant des dépenses artistiques : 750 €. Montant sollicité : 600 € (80%). Subvention votée : 80% des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 600 €.
- À l'association Les Amis des Musées de Charlieu, commune de Charlieu pour le spectacle « Dirty Old Blues » de Louis Mezzasoma issu du catalogue de la saison culturelle départementale « De villes en villages » le vendredi 06 octobre 2023. Montant des dépenses artistiques : 1 371 €. Montant sollicité : 274 € (20%). Subvention votée : 20% des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 274 €.
- À l'association du Sou des écoles, commune de Vougy pour le spectacle « Les frères Perez » de la compagnie Tempo issu du catalogue des acteurs culturels de Charlieu-Belmont Communauté le vendredi 26 janvier 2023. Montant des dépenses artistiques : 1 500 €. Montant sollicité : 1 000 € (80%). Subvention votée : 80% des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 1 000 €.
- À l'association communale des loisirs, commune d'Ecoche pour le spectacle « Sur un banc » de la compagnie Ad Hoc issu du catalogue des acteurs culturels de Charlieu-Belmont Communauté le samedi 18 novembre 2023. Montant des dépenses artistiques : 1 000 €. Montant sollicité : 800 € (80%). Subvention votée : 80% des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 800 €.
- À l'association du Sou des écoles, commune de Nandax pour le spectacle « Vent du voyage » de la compagnie A Tirelarigot, extérieur aux deux catalogues le samedi 18 novembre 2023. Montant des dépenses artistiques : 550 €. Montant sollicité : 275 € (50%). Subvention votée : 50% des dépenses artistiques avec une subvention plafonnée à 275 €.

- Dit que les dépenses sont prévues au budget principal en section de fonctionnement

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Cuinzier
M. Marc LAPALLUS



Le Président de la Communauté
De Communes
M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20230720-N2023-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2023